

Parc National de Wallonie - Phase 2 - FICHE ACTION

Titre : Création d'un réseau de guides ambassadeurs du Parc national de la Vallée de la Semois - balades nature

N° action : 51

Référence aux critères de la grille d'évaluation :

- 1.3. Rareté et représentativité régionale, nationale et internationale
- 1.4. Tourisme et patrimoine
- 2.1. Enjeux nature et biodiversité
- 2.3. Enjeux économiques et sociaux
- 2.4. Enjeux éducation et sensibilisation

Description de l'action :

Cette fiche est complémentaire à la FA 52.

Contexte :

La faune, la flore, les paysages, le patrimoine matériel et immatériel du territoire du Parc national de la Vallée de la Semois nécessitent des médiateurs pour que les visiteurs puissent s'approprier les richesses de ce territoire. Des médiateurs pour sensibiliser mais aussi pour encadrer et informer sur les restrictions mises en œuvre pour préserver cet environnement.

Objectifs :

- 1. Sensibiliser aux richesses (faune, flore, paysages, forêts, patrimoine matériel et immatériel) du territoire du Parc national de la Vallée de la Semois.
- 2. Sensibiliser aux restrictions (charte « apaisons la forêt », cueillette limitée, écoute respectueuse du brame du cerf, navigation sur la Semois, règlement des aires de baignade durables, ...).
- 3. Centraliser l'offre de guides ambassadeurs du Parc national de la Vallée de la Semois afin de lui offrir de la visibilité.

Méthodologie :

A) Définition des missions, connaissances et zones d'intervention des guides ambassadeurs du Parc national de la Vallée de la Semois

1. Cartographie des points d'accueil (ex : Les Épioux, antenne de la Maison du Tourisme de Vresse-sur-Semois, le Tombeau du Géant,...), des principales zones d'intervention (ex : certaines réserves naturelles, certains points de vue emblématiques, ...) et thèmes incontournables pour des balades guidées. L'idée étant de créer plusieurs produits de balades guidées emblématiques qui seront proposées de manière récurrente. (ex : tous les samedis à 10h00 balade nature et paysage au départ du Tombeau du Géant). En période d'affluence touristique, l'agenda sera renforcé.

A noter : une attention sera portée à développer plusieurs produits de balade adaptés aux personnes à besoins spécifiques.

2. Réflexion quant à une tarification harmonisée des balades guidées (celles-ci étant payées par les visiteurs), gestion des réservations, paiements, annulations, ...

3. Avec des guides "nature" (formés par les CNB et Natagora), paysage et patrimoine chevronnés du territoire, des agents DNF et autres experts, établir un syllabus et une formation sur les spécificités du territoire de la Vallée de la Semois pour former des guides ambassadeurs du Parc national. Ceux-ci devront maîtriser des connaissances naturalistes, forestières (forêt multifonctionnelle), paysagères, patrimoniales (patrimoine matériel et immatériel) concernant le territoire. Cette formation comprendra également un volet pédagogique et expérientiel afin que les balades guidées soient qualitatives au niveau de l'expérience visiteur. Les principales restrictions concernant la préservation de la faune et de la flore devront également être abordées afin que les guides puissent, au cours des sorties guidées, les communiquer aux visiteurs.

4. Édition du syllabus et de l'agenda des formations. Promotion des formations auprès des guides.

B) Organisation de formation pour créer une équipe de guides ambassadeurs Parc national Vallée de la Semois

Organisation de plusieurs sessions de formation pour devenir guide ambassadeur du Parc national de la Vallée de la Semois. La formation sera indispensable pour prétendre au port des signes distinctifs de guide ambassadeur du Parc national Vallée de la Semois.

Une attention particulière sera portée à disposer d'une équipe de guides pouvant parler en français, néerlandais, anglais.

Des tables de conversation pourront être mises en place afin d'acquérir un vocabulaire de base pour au minimum accueillir le visiteur dans sa langue.

C) Déploiement de l'équipe de guides et promotion

1. Édition du programme des sorties guidées récurrentes : lieu, jour et heure de départ de ces balades. Il sera également proposé un annuaire des guides afin que les visiteurs puissent les solliciter pour des demandes sur mesure. Les balades proposées pourront se faire à pied, à cheval, à vélo, en canoë, (...).

2. Promotion sur le site web et l'application du Parc national, distribution d'affiches et dépliants dans les organismes touristiques et chez les opérateurs touristiques (hébergements, HoReCa, attractions, ...)

Parc National de Wallonie - Phase 2 - FICHE ACTION



- Localisation :

Territoire du Parc national avec ciblage de certains sites emblématiques.

- Public(s) ciblé(s) :

Les visiteurs du Parc national au sens large.